

Vos interlocuteurs CD56	Elue : Evelyne DRIANO	07 81 97 90 15 - cd56-sportive@orange.fr
	Salariée : Sylvie PERGAUD	02 97 64 51 86 - basket-morbihan@orange.fr

DOCUMENTS UTILES

- liste des joueurs(euses) brûlé(e)s
- liste des joueurs(euses) personnalisé(e)s

Référence fédérale : Règlements Généraux - Titre IV - Les licenciés - articles 428 - 429 - 433 - 436 - 437

Référence départementale : Règlements sportifs généraux départementaux - articles 50 - 52

Nombre de participations par week-end sportif

Pour garantir la santé des sportifs, pour une pratique exclusive du 5x5, un joueur des catégories de pratique U17 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres par week-end sportif.

Un joueur des catégories d'âge U15 et moins plus jeunes ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end sportif qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).

Cependant, à titre exceptionnel, un joueur des catégories d'âge U15 ou U14 pourra participer à deux rencontres par weekend sportif (uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15).

Durée d'un week-end sportif : il s'étend du vendredi 0 heure au dimanche 24 heures.

Les licences autorisées en catégorie seniors sur le championnat départemental :

Nbre de joueurs AUTORISES	Maximum 10	
	Compétition départementale seniors	Création de la première équipe senior féminine ou masculine*
TYPES DE LICENCES AUTORISEES NOMBRE MAX	Licence C 10	Licence C 10
	Licence AS CTC sans limite en nombre mais 5 maxi inscrites sur la feuille de match	Licence AS CTC sans limite en nombre mais 5 maxi inscrites sur la feuille de match
	Licence C1 3	Licence C1 4
	Licence C2 3	Licence C2 4
	Licence T 3	Licence T 4
	Attention le total des Licences C1, C2 et T Ne doit pas dépasser 3	Attention le total des Licences C1, C2 et T Ne doit pas dépasser 4
COULEURS DE LICENCES AUTORISEES	BC	SANS LIMITE
	VT	SANS LIMITE
	JE	2 ou 1
	OH ou ON	0 ou 1

*Club qui n'avait pas d'équipe seniors la saison précédente.

Les licences autorisées en catégorie jeunes sur le championnat départemental :

Nbre de joueurs autorisés	Maximum 10
	Compétition départementale D1, D2, D3
Types de licences autorisées Nombre Maximum	Licence C 10
	Licence AS CTC sans limite en nombre mais 7 maxi inscrites sur la feuille de match, 3 licences JC, JC1, JC2 ou JT obligatoires.
	Licence AS U20 4
	Licence C1 5
	Licence C2 5
	Licence T 5
	Attention le total des Licences C1, C2 et T ne doit pas dépasser 5

Liste des joueurs « brûlés »

Pour chaque équipe « réserve », le Groupement Sportif doit, avant le début du championnat, adresser au Comité la liste des cinq meilleurs joueurs dans la catégorie seniors et jeunes qui participeront régulièrement aux rencontres de l'équipe de niveau supérieur. Ces joueurs sont dits "brûlés" et ne peuvent, en aucun cas jouer dans une équipe participant aux championnats de division inférieure.

En catégorie SENIORS, les licenciés dits brûlés devront prioritairement appartenir à cette catégorie sans sur-classement (U19 et plus).

Personnalisation des équipes

Si plusieurs équipes d'un même club participent aux rencontres d'une même division, chaque équipe doit être personnalisée (joueurs nominativement désignés).

Avant la 1^{ère} journée de championnat la composition des équipes ainsi personnalisées doit être transmise à la Commission Sportive.

Les joueurs désignés dans une équipe personnalisée ne peuvent pas changer d'équipe en cours de saison.

LIENS UTILES

- <https://morbihanbasketball.org/documentation>